RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.F.S.P.
Société par actions simplifiée
au capital de 6 000 euros
Siège social : CHEMIN DES PEUPLIERS, 13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES
451 862 486 RCS AIX EN PROVENCE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 23 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois avril, la Société DGS-STEEL, Société à responsabilité limitée au capital de 550 200 euros, ayant son siège social 16 Allée du Menuisier, 13800 ISTRES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 942 176 330 RCS SALON DE PROVENCE, représentée par Monsieur Sébastien VERFAILLIE, en sa qualité de Gérant, associée Unique de la société A.F.S.P.,

En présence de Madame Nunziatina TORELLI, Directeur Général de la société,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La société DGS-STEEL, Associée Unique, décide de transférer le siège social du CHEMIN DES PEUPLIERS, 13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES au 17 Allée de la Palun - ZAC La Palun 13700 MARIGNANE à compter de ce jour et, en conséquence, de mettre à jour et de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social reste fixé à 17 Allée de la Palun - ZAC La Palun 13700 MARIGNANE. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société DGS-STEEL
Sébastien VERFAILLIE

